

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 20 avril 2007

Monopole de la sécurité sociale : Les menteurs se trahissent

Le 14 décembre 2006, un quarteron de hauts fonctionnaires félons, français et européens, avait tenu à Paris une conférence de presse pour démentir l'abrogation du monopole de la sécurité sociale.

La presse, sans aucune vérification, avait repris leurs affirmations. Ses titres ne laissaient aucune place au doute. Qu'on en juge :

« L'Europe réaffirme le monopole de la Sécu » (Le Figaro, 16-17/12/06).

« Sécu : l'Europe défend le monopole » (Le Quotidien du Médecin, 14/12/06).

« Bruxelles réaffirme le monopole de la Sécurité sociale » (Les Echos, 15-16/12/06).

Le 22 janvier 2007, un communiqué des ministres de la Santé et de la Sécurité sociale, Xavier Bertrand et Philippe Bas, venait « démentir une nouvelle fois les allégations sans fondement selon lesquelles des directives européennes auraient mis fin au monopole de la sécurité sociale » et rappeler que « lors d'une conférence de presse tenue le 14/12/06, la Commission européenne a d'ailleurs elle-même démenti les allégations sans fondement selon lesquelles des directives européennes auraient mis fin au monopole de la sécurité sociale ».

Rendant compte de la conférence de presse du 14/12/06, le journal Le Figaro des 16 et 17 décembre 2006 rapportait les déclarations de la Commission européenne de la manière suivante :

« Alan Beverly, administrateur à la direction générale du marché interne, ajoute que la directive de 1992 souvent citée par les « anti-monopole », vise seulement à créer « *un marché unique des assurances privées* », comme « *la jurisprudence européenne l'a toujours confirmé* ». Toute autre interprétation relève d'une « *argumentation juridique fausse, parfois subtile, parfois très inventive* ».

Or voilà que M. Alan Beverly, interrogé par un citoyen français sur la situation des régimes de retraite complémentaire obligatoire des salariés au regard des directives européennes, lui répond par un courriel du 12 avril 2007 que ces régimes, l'ARRCO et l'AGIRC, sont bien des régimes de sécurité sociale et qu'ils sont visés par les articles L. 921-1 et suivants du code de la sécurité sociale.

Il se trouve que les articles L.921-1 et suivants du code de la sécurité sociale portent la mention « Loi n° 94-678 du 8 août 1994 Journal Officiel du 10 août 1994 », et que la loi n° 94-678 du 8 août 1994, publiée au Journal Officiel n° 184 du 10 août 1994 page 1165 est ainsi titrée : « Loi n° 94-678 du 8 août 1994 relative à la protection sociale complémentaire des salariés et portant transposition des directives n° 92-49 et n° 92-96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des communautés européennes ».

Le représentant de la Commission européenne à la conférence de presse du 14/12/06 vient donc d'avouer par écrit qu'il a menti puisque les directives européennes, transposées dans le droit national français, visent bien la sécurité sociale.

Mais il y a mieux (ou pire !) : Les indications donnée par M. Alan Beverly dans son courriel se réfèrent ... « au site de la sécurité sociale française » sur lequel « la situation est clairement exposée ». Et en effet c'est sur le site www.securite-sociale.fr, dans le corps d'un long article prétendant démontrer que le monopole de la sécurité sociale n'a pas été abrogé, que figurent les informations reprises par M. Beverly.

Ainsi donc, non content d'avouer ainsi qu'il a menti, le représentant de la Commission européenne prouve que les ministres et les hauts fonctionnaires français ont également menti !

Le MLPS se félicite évidemment de ces aveux, qui ne font que confirmer ce qu'il affirme depuis plus de douze ans, mais s'indigne que des ministres français et des hauts fonctionnaires français et européens aient osé tromper l'opinion publique par de grossiers mensonges qui ont trouvé l'oreille complaisante d'une certaine presse, et ce alors même que d'autres journaux français, comme un grand quotidien parisien ainsi que quelques publications, avaient, eux, dit la vérité à leurs lecteurs, mais sans que la presse officielle n'en tienne jamais le moindre compte.

La démocratie française ne sort pas grandie de ces épisodes lamentables. Mais surtout la France, par la faute de politiciens et hauts fonctionnaires félons, a perdu beaucoup trop de temps dans la mise en œuvre de son redressement économique et social qui ne peut passer que par l'introduction de la concurrence dans la protection sociale afin d'obtenir un allègement substantiel des charges qui pèsent sur la compétitivité de notre pays.

Pièce jointe : Courriel du 12 avril 2007 de M. Alan Beverly.